



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 9 février 2024

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé un dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de votre commune de Nonville pour permettre la réalisation du projet agro-touristique du Clos Nonville, porté par le Groupe Bertrand et qui se situe en partie sur votre commune de Nonville.

Par courrier, réceptionné le 13 décembre 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui a souhaité s'autosaisir sur ce dossier conformément à l'article L.112-1-1 du Code Rural et de la pêche Maritime.

Cette déclaration de projet comporte notamment la création de STECAL Nb pour l'implantation des lodges prévus par ce projet agro-touristique.

La commission s'est réunie, le jeudi 8 février 2024 pour examiner ce projet, que vous avez présenté accompagné de M. Eric HENDERYCKSEN représentant votre bureau d'étude EU-CREAL.

Après avoir présenté le projet et les éléments de votre déclaration de projet, vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de votre commune de Nonville. Elle assortit son avis des demandes suivantes :

- Les parcelles agricoles initialement en zone A et reclassées en Na dans cette déclaration de projet sont à reclasser en A.

- La commission recommande d'inscrire les mesures retenues pour la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, soit dans le Règlement, soit dans un document annexe appelé « Schéma Directeur d'Éclairage » (SDE).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Jean-Claude BELLISOT
Mairie de Nonville
Place de la Mairie
77140 NONVILLE

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur

Medu
Laurent BEDU